



SDNL.ch

Schéma Directeur  
du Nord Lausannois

# RAPPORT ANNUEL 2025



# RAPPORT ANNUEL 2025

## Introduction

Éditorial du président

## Activités

Mission

Structure et organisation

Dates clés 2025

Composition du GROFIL 2025

## Études thématiques

Image directrice des Transports publics du Nord lausannois 2040

Prolongement de la ligne tl 21 jusqu'au Grand-Mont

Contournement du Mont-sur-Lausanne

Contournement de Sullens

PAC Vernand

Espace Blécherette : mise en œuvre de l'Image directrice

## Agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Gouvernance du PALM

Projet d'agglomération 2025

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

GS Mobilité douce

Mesures infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016

Agglomérations vaudoises

## Comptes

Comptes 2025 du SDNL



# Introduction



# Éditorial du président



**Denis Favre**  
Président du SDNL

## 2025 ? : LE SDNL 2.0

L'intégration du bureau technique du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) au sein du bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) en 2023 donne satisfaction et permet de mener des dossiers en commun et de représenter nos Communes dans les instances de l'agglomération Lausanne-Morges. Une variété de compétences techniques sont désormais à disposition des Communes du Nord lausannois grâce à une équipe d'une dizaine de personnes.

La législature qui se termine aura donc permis d'assurer la pérennité du SDNL. Ce sera aux élues et élus de la législature suivante de déterminer quelle ampleur ils et elles souhaitent donner à la collaboration intercommunale, et sur quelles thématiques.

D'ores et déjà, les dossiers portant sur la mobilité sont au cœur de l'activité du SDNL. En particulier, le développement du réseau de bus à l'horizon 2040 fait l'objet d'une étude très poussée et ambitieuse, menée en collaboration directe avec les Transports publics de la région lausannoise (tl).

L'année 2025 aura aussi été marquée par le dépôt du Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5<sup>e</sup> génération qui a été remis à la Confédération le 31 mars 2025.

C'est un travail majeur, tous les 4 ans, de compiler et d'assurer la cohérence des projets des 26 communes de l'agglomération, des services cantonaux et des associations régionales pour déposer à la Confédération un dossier solide dont elle financera les principales infrastructures de transports. Son rapport d'évaluation est attendu courant 2026.

Je profite de ce message pour remercier M<sup>me</sup> Thérèse Maillefer, assistante administrative, qui a assuré la transition entre les deux structures et qui a pris une retraite bien méritée en août 2025, après 10 ans d'engagement pour les Communes du Nord lausannois !

A mon tour de tirer ma révérence comme Président du SDNL depuis 2021. Ce fût un plaisir de travailler avec les collaborateurs et les politiques de nos Communes autour des enjeux territoriaux. Élaborer des stratégies, que ce soit pour le PALM ou le SDNL, m'a permis d'appréhender différentes couches et facettes de l'aménagement du territoire. Cela a renforcé ma conviction de la nécessité d'une vision plus étendue qu'aux seules limites de ma commune. Je souhaite le meilleur pour la poursuite des travaux de planification pour modeler l'ensemble du Nord lausannois.

# Activités



## Mission

L'entité Schéma directeur du Nord lausannois (ci-après : SDNL) est l'organisme chargé de faciliter la collaboration intercommunale dans le domaine du développement territorial, de planifier des projets d'infrastructures intercommunales, ainsi que de coordonner et de mettre en œuvre les objectifs du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

SDNL comprend 6 communes touchées par le périmètre compact du PALM, soit celles de Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne ainsi que 5 communes situées hors du périmètre compact du PALM, soit celles de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville, Morrens et Sullens.



## Structure et organisation

Trois organes principaux sont au cœur du fonctionnement du SDNL et assument l'accomplissement de sa mission: le Groupe de pilotage, la Cellule de pilotage technique et le Bureau.

### **Le Groupe de pilotage**

Le Groupe de pilotage (Gropil) constitue l'organe suprême du SDNL. Il est composé des syndiques et syndic des Communes et de représentants des services cantonaux concernés, ainsi que, comme invités, les représentants des tl et du LEB et le directeur du Bureau du SDNL. Le Gropil assume la responsabilité des études et projets ainsi que la gestion des finances, du personnel et de l'administration. Il décide des propositions à soumettre aux Municipalités et aux services cantonaux.

### **La Cellule de pilotage technique**

La Cellule de pilotage technique (CPT) est l'organe de direction technique du SDNL. Composée des responsables communales et communales de l'urbanisme, de représentants des services cantonaux et du Bureau SDOL, elle assure la coordination opérationnelle entre Communes ainsi qu'avec l'administration cantonale. La CPT veille à la qualité et à la cohérence technique

des études intercommunales. Elle s'exprime par ailleurs sur l'opportunité des dossiers à enjeux régionaux et sur leur conformité aux planifications supérieures.

### **Le Bureau du SDNL**

Le Bureau du SDNL assume le fonctionnement de l'entité SDNL et rend des comptes au Gropil. Ses collaborateurs sont engagés contractuellement par la Municipalité de Renens et sont intégrés au sein du bureau SDOL. Les deux bureaux techniques SDOL et SDNL sont en effet regroupés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ils ont leur adresse à la Rue de Lausanne 35 à Renens.

Par ailleurs, la commune de Romanel-sur-Lausanne officie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 comme commune boursière pour le SDNL.

## Dates clés 2025

**28.02**

Signature du PALM 2025  
directeurs et les Associations  
régionales

**12.04**

1<sup>er</sup> atelier technique de  
l'Image Directrice  
Transports publics du  
Nord lausannois 2040

**31.03**

Dépôt du PALM 2025  
à la Confédération

**22.05**

Démarrage de  
l'Etude exploratoire  
du contournement  
de Sullens

## Séances

### Groupe de pilotage (GROPIL)

19.03 | 18.06 | 17.09

### Cellule pilotage technique (CPT)

05.03 | 30.04 | 04.06 | 27.08

### Comité de pilotage (COFIL) PALM

28.02 | 20.06 | 27.11

### Direction technique (DT) PALM

13.02 | 15.05 | 03.06 | 04.11

3 séances d'équipe de projet PALM 2025

# Composition du GROFIL 2025

## Président

M. Denis Favre  
*Municipal  
Romanel-sur-Lausanne*

## Communes

**CHESEAUX-SUR-LAUSANNE**  
M. Etienne Fleury  
*Syndic, Vice-Président*

**JOUXTENS-MÉZERY**  
M. Serge Roy  
*Syndic*

**LAUSANNE**  
M. Grégoire Junod  
*Syndic*

**LE MONT-SUR-LAUSANNE**  
M<sup>me</sup> Laurence Muller Ahtari  
*Syndique*

**PRILLY**  
M. Alain Gillièron  
*Syndic*

**ROMANEL-SUR-LAUSANNE**  
M<sup>me</sup> Claudia Perrin  
*Syndique*

## Communes élargies

**BRETIGNY-SUR-MORRENS**  
M. Markus Mooser  
*Syndic, Vice-Président*

**CUGY**  
M. Thierry Amy  
*Syndic*

**FROIDEVILLE**  
M. Jean-François Thuillard  
*Syndic*

**MORRENS**  
M<sup>me</sup> Sandra Hulaas  
*Syndique*

**SULLENS**  
M. Didier Simon  
*Syndic*

## Services de l'état

**DGTL**  
M<sup>me</sup> Adriana Rabinovich  
*Responsable agglomérations  
et régions*

**DGMR**  
M. Federico Molina  
*Chef de division planification*

## Partenaires

**LAUSANNE RÉGION**  
M<sup>me</sup> Alessia Radaelli  
*Secrétaire générale*

**TL**  
M. Christophe Jemelin  
*Responsable  
de la planification*

# Études thématiques



## Image directrice des Transports publics du Nord lausannois 2040

Cette étude a été lancée en mars 2025. Ces objectifs principaux sont de définir un concept de réseau bus à l'horizon 2040, définir les étapes de réalisation et estimer les coûts d'investissement pour répondre aux évolutions du territoire. L'étude est suivie, au niveau technique par la CPT et au niveau politique par le GROFIL. Ce dernier valide les phases intermédiaires de la démarche ainsi que le rendu final.

Trois ateliers techniques ont été organisés au cours de l'année pour travailler sur les objectifs de l'étude, les objectifs du réseau et l'articulation du réseau. Ces ateliers regroupent chaque commune ainsi que les services cantonaux concernés et les compagnies de transport. Ils permettent de travailler ensemble sur un objectif commun et de s'assurer que chaque acteur soit représenté.

Cette étude va se poursuivre sur l'année 2026 et sera soumise aux Municipalités une fois terminée. Elle servira par la suite de base au développement des transports publics dans le secteur.



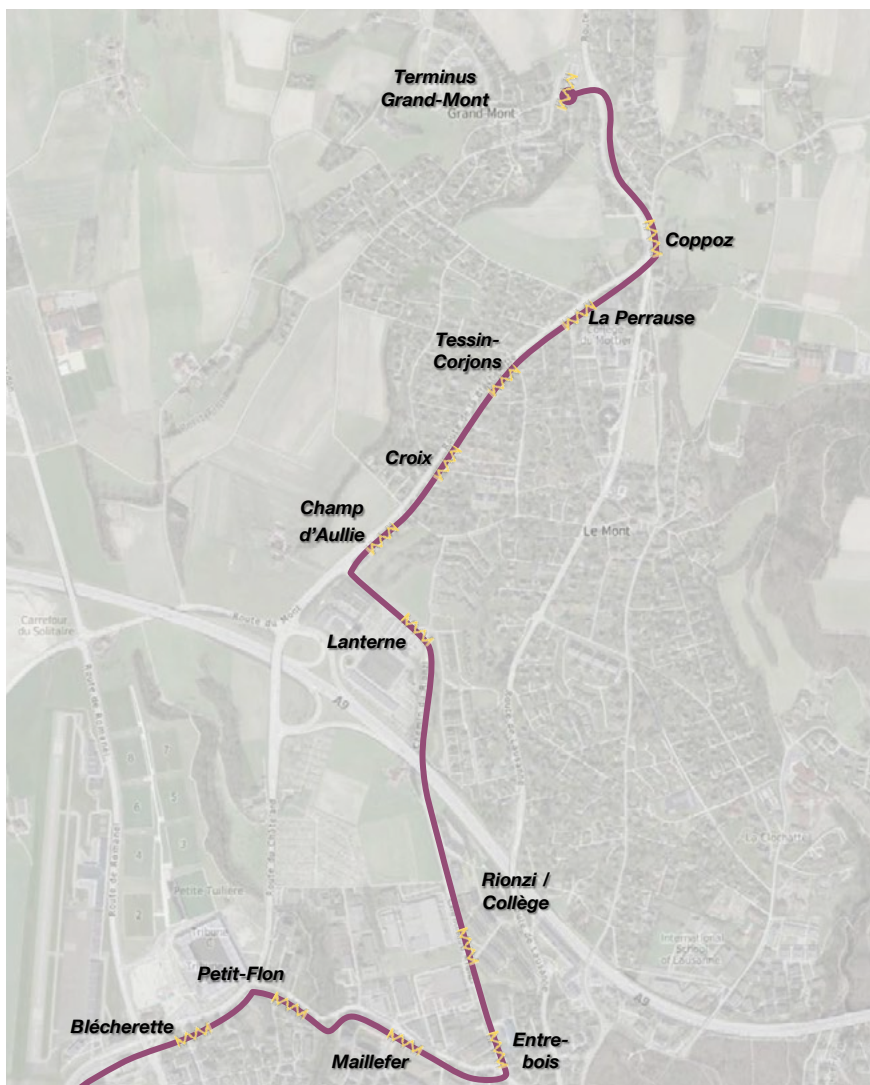
## Prolongement de la ligne tl 21 jusqu'au Grand-Mont

Le prolongement de la ligne 21 s'étend de l'actuel terminus à La Blécherette (Lausanne) jusqu'au Grand-Mont (Le Mont-sur-Lausanne).

Les études d'Avant-Projet, pilotées par le bureau SDNL, ont démarré en 2024. Après étude de fréquentation de la ligne, les tl ont demandé mi-2025 que la ligne 21 soit opérée avec des bus double articulés : les études d'avant-projet ont donc été reprises pour allonger les quais à 25m.

Le Groupe Technique et le Groupe Décisionnel ont chacun respectivement siégé à une reprise durant l'année 2025, afin de présenter les plans d'aménagements réalisés par les mandataires, Transitec Ingénieurs-Conseil et Schopfer & Niggli SA. Le Groupe Décisionnel a validé les propositions d'aménagement.

Une séance de présentation à la DGMR de l'aménagement des arrêts sur la commune du Mont-sur-Lausanne s'est tenue fin 2025. L'objectif est de valider l'avant-projet début 2026 afin de lancer les procédures réglementaires.



Etude «Réseau TL 2030 au Mont-sur-Lausanne» – Transitec

## Contournement du Mont-sur-Lausanne

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur du développement territorial (« Vision 2024 ») et de la révision de son Plan directeur communal, la commune du Mont-sur-Lausanne a souhaité pouvoir faire le point sur le projet de route de contournement du Mont-sur-Lausanne.

À sa demande, le SDNL a pris contact avec la DGMR, et trois séances ont été organisées au cours de l'année pour traiter de cet objet. Dans ce cadre, la DGMR a produit une évaluation technique sommaire, à valeur indicative et d'orientation, qui a permis d'évaluer les effets d'un contournement sur le trafic actuel et d'estimer un ordre de grandeur plausible du coût de réalisation de cette infrastructure.

## Contournement de Sullens

Lancée le 22 mai 2025, l'étude exploratoire sur le contournement de Sullens réunit la DGMR, les communes de Sullens et Bournens, les mandataires ainsi que le bureau du SDNL.

Après deux séances de suivi cette année, la démarche se poursuit en 2026. Elle s'articule autour d'un diagnostic approfondi du trafic actuel et de la modélisation des flux de trafic futurs. Les différentes variantes (incluant une variante sans contournement) font l'objet d'une analyse comparative multicritères. L'étude comprend un développement sommaire de la variante préférentielle et ses mesures d'accompagnement.



## PAC Vernand

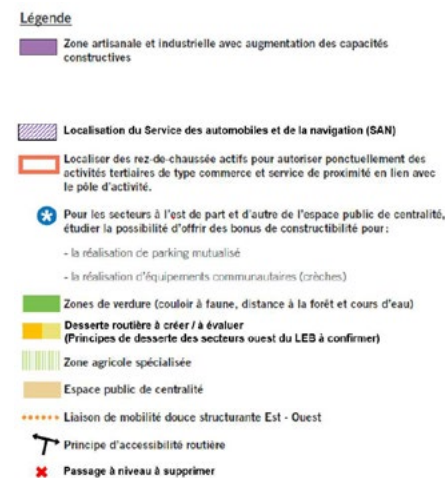
Le PAC Vernand a pour but d'améliorer les conditions d'accueil d'entreprises artisanales et industrielles sur un site stratégique de développement d'activités (SSDA) situé le long du LEB entre Romanel et Cheseaux, en grande partie sur les territoires forains de Lausanne. Il accueillera aussi le futur Service des automobiles et de la navigation (SAN) ainsi que la Direction des achats et de la logistique (DAL).

L'année 2025 a été mise à profit pour réaliser les études d'avant-projets d'équipements pour le PAC Vernand, nécessaires en particulier pour assurer l'accessibilité générale au site pour tous les modes (transports individuels motorisés, vélos, piétons, transports publics) et pour gérer au mieux la traversée future des voies du LEB :

- › projet de création d'un nouveau giratoire sur la RC 448 (ou route d'Yverdon) en lien avec la requalification du chemin de Fontany;
- › projet de requalification de la RC 401 (ou route d'Echallens) et de ses carrefours, notamment le carrefour du Raffort;
- › projet de création d'un passage dénivelé sous le LEB à la hauteur du futur Service des automobiles et de la navigation;
- › projet de création d'une nouvelle desserte routière nord-sud pour desservir les parcelles situées à l'ouest du LEB ;
- › projet de création d'une place centrale à la hauteur de la future gare du LEB de Vernand-Camarès.

Un accent particulier est mis sur la qualité d'accès pour les piétons et les vélos pour favoriser le report modal, tout en tenant compte du caractère industriel de la zone et des besoins spécifiques des futures entreprises. Par ailleurs, une nouvelle ligne de bus (ligne 53) est à l'étude entre la Blécherette et Romanel pour compléter l'offre en transports publics.

Le dossier du PAC Vernand est coordonné avec ces études routières, en vue d'un examen préalable cantonal conjoint courant 2026.



PAC Vernand – Vision directrice – principes d'aménagement à l'étude

## Espace Blécherette : mise en œuvre de l'Image directrice

L'Image directrice de l'Espace Blécherette a été validé par les communes en mars 2022. Ce document vise à donner des perspectives d'évolution à ce territoire, support d'activités variées, qui regroupe les communes de Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly et Romanel-sur-Lausanne.

En 2025, le Groupe technique (GT) Espace Blécherette a été réuni à deux reprises dans le but de faire le point sur les projets réalisés ou en cours, mentionnés dans l'image directrice, ainsi que de discuter des enjeux intercommunaux identifiés. Cet état de lieux devra permettre de définir les prochaines actions pour poursuivre la mise en œuvre de l'Image directrice.





# Agglomération Lausanne-Morges (PALM)



## Gouvernance du PALM

L'entité SDNL participe à la conduite partenariale du PALM et y représente les Communes du Nord lausannois, faisant partie du périmètre compact. Dans ce cadre, le délégué du SDNL (D. Favre, municipal de Romanel-sur-Lausanne et président du SDNL) a assisté à trois séances du Comité de pilotage du PALM. M. B. Biéler, directeur du SDNL a quant à lui assisté à quatre séances de la Direction technique du PALM.

Le principal sujet traité au sein de ces organes durant l'année 2025 fut l'élaboration du Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5), qui a été soumis à la Confédération en mars 2025 et a fait depuis l'objet de question de la part des offices fédéraux.

## Projet d'agglomération 2025

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5<sup>e</sup> génération (PALM 2025) a été remis à la Confédération en mars 2025 pour évaluation. Composé de sept volumes, le rapport du PALM 2025 définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2040 avec des mesures réparties en quatre thématiques: paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité. Dans ce projet de 5<sup>e</sup> génération, 89 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de plus de 757 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral pour la période de réalisation 2028-2032.

Pour le Nord lausannois, 12 mesures prioritaires ont été identifiées pour un montant total d'investissement d'environ 34.5 millions de francs (hors taxes). Huit autres mesures ont été identifiées pour une réalisation ultérieure (dès 2032). Les travaux des mesures cofinancées débuteront entre 2028 et 2032.

Le projet déposé a été signé par l'ensemble des partenaires, à savoir, sur délégation du Conseil d'État par les conseillères d'État, co-présidentes du Comité de pilotage du PALM, Christelle Luisier Brodard et Nuria Gorrite, sur délégation des Communes par les présidents des schémas directeurs, ainsi que par les représentant·e·s des associations Lausanne Région et Région Morges. Le rapport contient également les comptes rendus de la consultation publique, qui s'est déroulée du 20 novembre au 31 décembre 2024.

Dès 2023, le Bureau SDNL s'est fortement mobilisé pour l'élaboration de cette nouvelle génération de projet d'agglomération, en particulier sur les aspects suivants : coordination générale avec les services cantonaux et les autres schémas directeurs, élaboration du volet mobilité en collaboration avec la DGMR, priorisation des mesures de transport, accompagnement des Communes pour la rédaction des fiches de mesures, consultations des services communaux sur les documents les engageant, établissement de l'état de la mise en œuvre des mesures des PALM précédents, etc.

## Stratégie régionale de gestion des zones d'activités

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les quinze prochaines années. Pour les Communes du Nord lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA a-t-elle été élaborée. Cette démarche a été pilotée par la Direction technique du PALM, dont le Bureau SDNL est membre, et a impliqué les représentant·es politiques et techniques des 26 Communes de l'agglomération.

La SRGZA répond notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement, ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités.

Validée en 2023 par les 26 Municipalités puis soumise aux services cantonaux pour examen préalable en 2024-2025, la SRGZA sert désormais de cadre pour l'élaboration de plans d'affectation communaux ou cantonaux sur les différents sites d'activités et est suivie par la mise en place d'organes de gestion pour les sites stratégiques d'activités cantonaux (SSDA). Il s'agit, pour le Nord lausannois, des SSDA Vernand et Blécherette-Rionzi.



## GS Mobilité douce

Le bureau du SDNL est intégré au Groupe mobilité douce du PALM. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises en 2025, en particulier pour suivre et accompagner l'élaboration de la stratégie de mobilité active dans le cadre de la prochaine génération du Projet d'agglomération (PA5).

## Mesures infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016

Le bureau du SDNL soutient les Communes dans la rédaction des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles. Le tableau de bord, regroupant l'ensemble des mesures des PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été actualisé au 31 décembre 2025.

## Agglomérations vaudoises

Depuis 2017, la DGTL met régulièrement sur pied des rencontres avec l'ensemble des acteur·trice·s des agglomérations vaudoises. Ces rencontres prennent la forme d'informations, de discussions ou d'ateliers participatifs. Trois rencontres de ce type ont eu lieu au cours de l'année 2025.



# Comptes

# Comptes 2025 du SDNL

	2025		2024
	COMPTES	BUDGET	COMPTES
<b>Fonctionnement</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>115 816</b>	<b>266 750</b>	<b>153 195</b>
Répartition			
<b>CANTON</b>	<b>52 446</b>	<b>65 000</b>	<b>60 731</b>
<b>COMMUNES</b>	<b>63 369</b>	<b>201 750</b>	<b>92 464</b>
Bretigny-sur-Morrens	893	893	878
Cheseaux-sur-Lausanne	7 698	28 572	11 802
Cugy	2 733	2 733	2 699
Froideville	2 728	2 728	2 720
Jouxens-Mézery	2 515	8 803	3 856
Lausanne	16 977	59 037	26 028
Mont-sur-Lausanne	15 791	54 731	24 209
Morrens	1 142	1 142	1 172
Prilly	5 249	18 360	8 047
Romanel-sur-Lausanne	6 446	23 553	9 883
Sullens	1 198	1 198	1 170
<b>Chantiers d'études</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>77 351</b>	<b>-</b>	<b>31 247</b>
Répartition			
<b>CANTON</b>	<b>18 660</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>COMMUNES</b>	<b>58 691</b>	<b>-</b>	<b>31 247</b>



